



IMPÔTS LOCAUX

CHANGEMENTS DE CONSISTANCE OU D'AFFECTATION DES PROPRIÉTÉS BÂTIES ET DES PROPRIÉTÉS NON BÂTIES

Service destinataire

Service Impôts Particuliers
9 avenue Verdier
CS 10564
34537 BEZIERS Cedex

Cette DÉCLARATION

• concerne

(mettez une croix dans la case appropriée)

- une PROPRIÉTÉ BÂTIE
(autre qu'un établissement industriel) ☐
un ÉTABLISSEMENT INDUSTRIEL ☐
une PROPRIÉTÉ NON BÂTIE ☐

• doit être remise, ou adressée sous pli affranchi, au bureau du cadastre du lieu de situation de la propriété dans les 90 jours de la réalisation du changement.

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Section	Numéro du plan			
	Numéro	BT	PFC	Clé
Code				

1 BIEN AFFECTÉ PAR LE CHANGEMENT (Localisation, propriétaire, occupant)

DÉPARTEMENT : 34 COMMUNE : SÉRIGNAN

(et arrondissement, le cas échéant)

RUE ou LIEU-DIT : N° :

Éventuellement : bâtiment escalier étage

PROPRIÉTAIRE ☒

NOM et prénoms ou Raison sociale : THOMAS Thibault

(soulignez le prénom usuel)

USUFRUITIER ☐

ADRESSE (si elle est différente de celle du bien) : 9 impasse Les Hauts de Sérignan

(mettez une croix
dans la case appropriée)

34410 SÉRIGNAN

OCCUPANT

ou EXPLOITANT

NOM et prénoms ou Raison sociale :
(si ce n'est pas le propriétaire)

(soulignez le prénom usuel)

Activité exercée :

2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CHANGEMENT

DATE DE RÉALISATION DÉFINITIVE DU CHANGEMENT :

NATURE DU CHANGEMENT – un seul changement par déclaration – (mettez une croix dans la case appropriée)

A - Propriétés bâties autres que les établissements industriels

- 1 - Démolition totale ☐
2 - Démolition partielle ☐
3 - Addition de construction à un local existant (local agrandi ou surélevé) ☒
4 - Changement d'affectation (en tout ou en partie) ☐
Ex. : local commercial transformé en local d'habitation ou inversement.

Fin de la
déclaration,
signez au verso

Complétez
au verso
le cadre 3

B - Établissements industriels

- 5 - Démolition totale de l'établissement ☐
6 - Affectation de la totalité de l'établissement à un usage autre qu'industriel ☐
7 - Démolition totale ou partielle d'un local ou d'un bien imposable de l'établissement ☐
8 - Construction d'un local (ou d'un bien passible de taxe foncière) dans l'établissement ☐
9 - Addition de construction à un local existant ☐
10 - Acquisition d'une immobilisation (local, terrain, etc.) accompagnée de son utilisation dans l'établissement ☐
11 - Vente d'une immobilisation (local, terrain, etc.) accompagnée de la fin de son utilisation dans l'établissement ☐
12 - Affectation à l'établissement de locaux, terrains ou biens précédemment utilisés à un usage non industriel ☐
13 - Affectation à une activité autre qu'industrielle d'une partie de l'établissement ☐

Fin de la
déclaration,
signez au verso

Complétez
au verso
le cadre 3

NOTA. - L'acquisition ou la vente d'un établissement industriel entier ne constitue pas un changement de consistance ; elle peut, cependant, s'accompagner d'un changement d'affectation (affectation à un usage autre qu'industriel) entraînant la nécessité, pour l'acquéreur, de rédiger une déclaration.

C - Propriétés non bâties

- 14 - Changement de nature de culture ☐
15 - Changement de consistance (à préciser : alluvions, etc.) ☐

Complétez
au verso
le cadre 4

